Un accident rue de la Mackellerie. — Jeudi après-midi, vers trois heures, un homme d'une cinquantaine d'années, Désiré Nys, fileur, employé chez M. Cyrille Brutin, filateur de cardés, rue de la Makellerie, était occupé à remettre la courroie de son métier. Par malheur, il eut le bras gauche pris dans celle-ci et son poignet fut écrasé sur la poulie.

Un médecin, appelé, jugeant son état grave, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital. L'amputation sera peut-être jugée nécessaire. Désiré Nys, qui habite la rue des Piats, à Tourcoing, est marié et père de quatre enfants.

Un accident, rue Malesherbes. — Dans la matinée de jeudi, vers neuf heures et demie, un jeune homme du nom de A. Messine, demeurant rue Delezenne, courait derrière un chariot, dans la rue Malesherbes, lorsque le pied lui manqua, et il tomba la face sur la chaussée. Des passants le relevèrent tout contusionné, et il recut des soins dans une maison voisine, jusqu'à ce qu'il fût en état de regagner son domicile.

Un vol de linge. — En rentrant chez lui, mercredi soir, vers onze heures et demie, M. Jean-Baptiste Bockstael, cabarelier, rue Bernard, trouva toute grande ouverte la porte de sa cuisine, qui donne sur la cour. Il signala le fait à sa femme, qui s'était mise au lit, et tous deux firent l'inspection de la maison. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'on avait enlevé une certaine quantité de linge, d'une valeur de quinze francs. M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement, informé de ce vol, a ouvert une enquête.

Trois jeunes maraudeurs. — Pour avoir volé des pommes deterre dans un champ près de la ferme Salembier, les deux frères Devlighe et leur camarade Fontaine, trois complices dont le plus âgé a 14 ans et le plus jeune 9 ans, ont été arrêtés par la police, jeudi matin, et conduits devant M. Chauveau, commissaire du 4e arrondissement.

Un acte de malveillance. — Dans la journée de mercredi, l'agent Catoir, de service rue d'Avelghem, aperçut des gamins qui déposaient des briques et un morceau de fer sur les rails du tramway. Un déraillement était à craindre, le car n° 27 arrivait en effet. A dix mètres, l'agent le fit arrêter — ce qui évita tout accident. M. le commissmissaire du 3e arrondissement a été prévenu de cet acte de malveillance. Quant aux gamins, ils se sont enfuis et et n'ont pu être rejoints.

Un accident à l'Ecole de natation. — Une femme, bruxelloise d'origine, se promenait, dans la journée de mercredi, ayant un enfant dans ses bras, le long du bassin de natation — côté non payant — quand elle tomba dans le bassin ; il y avait 80 centimètres d'eau. Grâce à l'intervention du maître nageur Spriet, âgé de 20 ans, la femme et l'enfant furent immédiatement retirés de l'eau.

Violences légères. — Des rapports ont été dressés : 1° à charge d'un sieur D... boulanger, rue St-Joseph, qui a frappé du manche de son fouet, rue de l'Epeule, un boulanger du Blanc-Seau, M. A... ; 2° à charge du nommé L... demeurant rue St-Antoine, qui a pénétré dans le domicile d'un de ses voisins, l'a frappé, et a voulu de plus lui briser son mobilier.

Croix. — *Un accident.* — Jeudi, vers dix heures du matin, quelques jeunes gens s'amusaient près de la gare à jouer au « saut-de-mouton ». Tout à coup, l'un d'eux, le nommé Henri Devilder, prenant un élan trop violent pour sauter au-dessus de son camarade, fut projeté la face contre terre.

Comme il ne pouvait plus se relever, ses camarades se portèrent à son secours et firent appeler un médecin qui constata une fracture du bras droit ainsi qu'une blessure assez grave à l'arcade sourcilière gauche.

— La Musique municipale de Croix prendra part au festival de Malo-les-Bains, le dimanche 7 et le lundi 8 août prochains.

Les membres honoraires et amis qui voudraient les accompagner sont priés de le faire savoir ou de se présenter à la répétition de dimanche prochain à midi, dernier délai.

Communications diverses

La « Lyre Roubaisienne ». — La *Lyre Roubaisienne* a transféré son local à l'estaminet de la Brasserie, tenu par M. Gustave Guyot, rue Meyerbeer, 25.

Les sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale samedi 30 juillet, à 9 heures du soir, pour le concert du 22 septembre.

Chambres et Appartements à louer. — Les personnes ayant des chambres et appartements à louer peuvent les faire inscrire dans le tableau que nous donnons à la quatrième page. Chaque mention dans ce tableau se paie au prix excessivement réduit de **vingt centimes**; six jours, un franc ; quinze jours, deux francs; un mois, trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* (soir et matin).

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REDOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Un acte de mauvais gré. — Mercredi, vers 9 heures et demie du soir, Mme Louis Bostoen était réveillé par un bruit de glaces brisées. Le tapage se produisait dans sa maison, elle descendit en toute hâte et, ouvrant sa porte, elle aperçut plusieurs personnes qui fuyaient à son approche. Elle se mit à leur poursuite en criant au voleur ! mais les malfaiteurs ne purent être rattrapés. Mme Bostoen reprit le chemin de son logis et constata que toutes ses glaces étaient brisées. Elle porta plainte à la gendarmerie, et celle-ci, après une enquête sérieuse, a découvert la principale coupable qui se nomme Sidonie Windels, et habite le Mont-à-Leux.

TOURCOING

Les candidats au Conseil général. — Nous avons dit hier en toute indépendance notre sentiment sur l'élection au Conseil général du canton sud de Tourcoing. Il nous reste le devoir de présenter quelques notes biographiques sur les deux candidats en présence et nous le ferons avec l'impartialité dont nous ne voulons pas nous départir en cette circonstance.

M. PAUL LEMAITRE-BONDUELLE

M. Paul Lemaitre-Bonduelle appartient à cette catégorie d'hommes qu'on ne peut s'empêcher d'estimer par la sincérité de leurs convictions religieuses. M. Paul Lemaitre est âgé de 53 ans. Depuis vingt ans il se trouve à la tête de l'administration municipale d'Halluin.

Elu membre du conseil municipal en 1872, il succédait comme maire, à l'honorable M. Lemaitre-Demester et il apportait, dans l'accomplissement de cette lourde charge l'intégrité et le dévouement qui sont de tradition dans cette famille.

On n'a pas oublié à quelles vexations de tous genres le maire d'Halluin a été en butte ces temps derniers et on sait quelle forced'âme il a toujours montrée vis-à-vis de l'opposition systématique qui lui était faite sous l'inspiration d'acharnés adversaires politiques.

Malgré toutes ces attaques, M. Paul Lemaitre jouit dans sa commune d'une grande popularité qui s'est encore affirmée lors des dernières élections municipales.

M. Paul Lemaitre-Bonduelle représente, depuis 1872, à la Chambre de commerce de Tourcoing, les intérêts du centre industriel d'Halluin. Il y a lieu de rappeler ici les démarches qu'il a faites en haut lieu à propos des fraudes considérables qui se pratiquaient au préjudice de la douane et du commerce local et qui ont été dévoilées récemment dans un procès retentissant.

M. Paul Lemaitre est lui-même un manufacturier important. Fabricant de toile et d'articles d'ameublement en lin ; il a tissage mécanique et tissage à la main et il occupe huit à neuf cents ouvriers ; on le dit très aimé de tout son personnel.

Nous dirons enfin que M. Paul Lemaitre fait partie du Comice agricole de l'arrondissement de Lille.

— Nous donnerons demain la biographie de M. François Masurel-Jonglez.

Une réunion électorale à l'Union catholique. — Jeudi soir a eu lieu, dans la salle de la rue du Sentier, une réunion électorale qui comprenait 6 à 700 électeurs des deux cantons.

Cette réunion était présidée par M. Emile Barrois. Avaient pris place sur l'estrade, à ses côtés, MM. Paul Lemaitre et Varrasse-Bourgois, les deux candidats de l'*Union catholique* et MM. Bigo, Paul Delepoulle-Jambard, Adolphe Sevin, Ludovic Legrand, Joseph Lemaire-Caulliez, Dhalluin-Varrasse et Léon Dalle.

En ouvrant la séance, M. Barrois présente les deux candidats puis il prie M. Sevin d'exposer la situation électorale dans les deux cantons.

M. Sevin parle d'abord de l'élection au conseil d'arrondissement du canton Sud. Il fait la critique de la profession de M. Vincent, long panégyrique dans lequel ce dernier se présente comme un homme universel. A en juger par le nombre de vœux déposés par M. Vincent, Mouveaux devrait être un véritable paradis terrestre. Il n'en est malheureusement rien, ce qui prouve que M. Vincent n'a qu'une influence relative ou qu'il a travaillé plutôt dans un intérêt personnel.

M. Sevin fait allusion aussi à la question du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil vote une subvention de 1,200 fr. et sur cette somme 200 fr. sont attribués à M. Vincent, médecin, qui devient ainsi le « premier assisté du Bureau de Bienfaisance de Mouveaux.

M. Sevin parle aussi du procédé employé par M. Vincent dans sa profession de foi vis-à-vis de son compétiteur. Il a jeté le discrédit sur un homme qui, depuis de longues années, se dévoue aux intérêts de Mouveaux, et il cherche à fomenter la discorde.

Pour réparer l'outrage public fait à M. Varrasse-Bourgois, dit l'orateur, je lui donne ici un témoignage solennel de notre attachement à tous.

M. Varrasse-Bourgois remercie M. Sevin des bonnes paroles qu'il a prononcées à son adresse. Il remercie les électeurs d'être venus en si grand nombre. Il remercie le Comité de l'avoir choisi comme candidat.

Pendant plus de quarante années, dit-il, ma famille et moi avons rendu service à nos concitoyens et j'en rendrai encore avec plaisir. Ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir. J'ose espérer que vous déciderez vos amis encore indécis à voter pour moi. Vive la France ! Vive la République !

M. Sevin prend de nouveau la parole, pour traiter de la question du canton nord.

Après avoir salué M. Paul Lemaitre et lui avoir rendu un hommage public de respect et d'affection, M. Sevin dit que la situation est à l'heure actuelle dégagée des nuages dans lesquels quelques-uns croyaient qu'elle était encore enveloppée.

Il rappelle que dans une précédente réunion dans cette enceinte il a dit que M. François Masurel-Jonglez ne pouvait obtenir les votes des catholiques, parce que, par ses déclarations et ses sympathies, il s'était montré l'adversaire de la liberté de l'enseignement, question vitale, base de toutes les libertés. « On ne peut pas, ajoute-t-il, être respectueux de la religion quand on ne respecte pas l'Eglise, non seulement dans ses dogmes mais aussi dans ses enseignements. »

M. Sévin dit encore qa'il n'accordera pas un suffrage à M. Masurel, à cause de l'alliance, que celui-ci cherche parmi les ennemis de la religion. Et cette alliance a été confirmée dans la réunion du *Cygne*, de de dimanche quand quand M. Dron a dit que M. Masurel était le meilleur candidat à opposer à la coalition cléricale, mot vide de sens, fantasmagorie qu'on produit devant les yeux troublés des électeurs.

» Si on avait dit à M. François Masurel poursuit l'orateur, nous allons vous présenter comme notre homme, jamais M. François Masurel n'aurait accepté ce patronage. Il lui a été dit : vous nous servirez de bouclier contre la coalition cléricale. »

... » Il y a un autre qui a été ému, qui a vu le péril que courait son fils et qui a dit : « Ayez pitié de lui, ce n'est pas un homme anti-religieux. » C'est le sens de la lettre de M. Masurel père.

Cette pitié, nous la comprenons dans un père mais nous ne pouvons, nous, électeurs, nous y arrêter. Nous devons nous dire : où sont les alliances de M. Masurel-Jonglez, est-ce dans le camp des ennemis de la religion ou seulement dans le camp de ceux qui respectent la religion sans la pratiquer ? C'est dans le camp des ennemis de la religion... s il est permis d'être pris de pitié, il n'est pas permis d'être dupes ! !....

M. Sevin fait ensuite l'éloge de M. Paul Lemaitre qu'il présente comme un de ces hommes qui respectent la religion comme un enfant respecte sa mère, c'est-à dire en lui sacrifiant tout.

M. Sevin rappelle le rôle joué par M. Paul Lemaitre à propos de l'affaire des fraudes d'Halluin.

M. Paul Lemaitre, dit-il, a passé par bien des épreuves, car il fallait du courage pour être le juste dénonciateur près d'une administration coupable, peut-être parce qu'elle aurait dû voir clair, pour tenir tête à des fonctionnaires qui avaient peut-être intérêt à résister... Il n'a pas hésité à déclarer la guerre et à la soutenir... Des gens, qui apportent une impartialité peut-être timide, ont reconnu que les causes qu'il défendait étaient justes... Recevoir de tels éloges dans un journal qui n'est pas favorable, c'est magnifique, c'est admirable.

M. Sevin termine en vantant la parfaite urbanité de M. Paul Lemaitre.

M. Paul Lemaitre parle ensuite très longuement. Il proclame qu'il se présente avant tout comme catholique convaincu, Depuis l'encyclique de Léon XIII il s'est franchement rallié à la République et a déclaré au Préfet, qu' « il entrait dans la maison non pour la détruire, mais pour la consolider et la nettoyer. »

Dans sa profession de foi, il s'est intitulé catholique-républicain parce qu'il était catholique avant d'être républicain, mais il espère que la République entreprendra des réformes qui permettront de vivre en paix sous son égide.

Il proteste de son dévouement aux intérêts commerciaux et agricoles du canton, puis il parle d'un incident qui s'est produit entre M. Masurel et lui.

Il expose qu'hésitant encore, il a rencontré, il y a quelque temps, à la gare de Lille, M. Masurel qui, interrogé sur ses intentions, lui a répondu : « Si un candidat représentant les idées de mon beau-père se présentait, si c'est vous, par exemple, je ne me présenterais pas ». M. Paul Lemaitre ajoute que ses indécisions étaient alors vaincues, et qu'à l'instigation de ses amis, il a accepté d'être un candidat de pisaller.

« Je me présente à vous, dit en terminant M. Lemaitre, comme un candidat catholique avant tout. Si je suis nommé vous serez faiblement représenté, mais vous aurez un homme de cœur tout disposé à défendre vos intérêts. »

M. Barrois dit que beaucoup de cantons désireraient avoir des candidats de pis aller de la valeur de M. Lemaitre.

Il propose d'acclamer chaleureusement les deux candidats et demande qu'on fasse tous ses efforts pour qu'ils obtiennent dimanche une majorité écrasante.

Ces différents discours ont été fréquemment applaudis.

La séance s'est terminée vers dix heures, sans incident notable.

A la sortie on distribuait le numéro du *Bien Public* du dimanche 31 juillet.

La distribution des prix aux élèves de l'Institution du Sacré-Cœur. — Cette cérémonie a eu lieu, jeudi après-midi, dans la grande salle des fêtes de l'établissement.

C'est M. le chanoine Carlier, vicaire capitulaire, qui présidait. Il avait à ses côtés M. le chanoine Leblanc, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, M. le chanoine Sudre, supérieur du grand séminaire, M. le chanoine Vanbockstael, doyen de Saint-Christophe, M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame, M. l'abbé Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur, M. Louis Duprez-Lepers, vice-président de l'association des anciens élèves.

Dans l'assistance nous remarquons un grand nombre d'ecclésiastiques, MM. les aumôniers de Notre-Dame des Anges et de la Ste-Union, le Frère Flour, directeur des écoles libres, etc., etc.

La fanfare de l'établissement a d'abord joué une fort jolie fantaisie, puis M. l'abbé Podvin, professeur de seconde, a prononcé le discours d'usage.

M. l'abbé Poidevin avait pris pour thèse : « de l'influence des études littéraires sur l'éducation de la jeunesse », et il l'a présentée sous une forme élégante qui ne nuisait en rien à la force d'argumentation.

Quels sont les avantages que présentent les études littéraires, quel rôle jouent-elles dans l'éducation de la jeunesse, tels sont les principaux points que l'orateur va développer.

Et d'abord qu'est-ce qu'*éduquer*, qu'est-ce qu'*élever ? Eduquer* c'est tirer de l'engourdissement les facultés intellectuelles endormies, *Elever* c'est porter ces facultés vers ce qui est grand et beau. On voit par là combien grande est l'influence des études littéraires sur l'éducation de l'enfant : non seulement elles doivent former cet enfant, mais encore perfectionner son âme. On sent aussi avec quel discernement il faut diriger ces études. Le beau, le vrai, le bien doivent être inséparables dans les œuvres littéraires à mettre entre les mains de l'enfant.

On peut regretter la place trop large faite dans les programmes aux auteurs païens, mais cependant un professeur peut tirer excellent parti de ces livres et au moyen de la comparaison avec les auteurs chrétiens, affermir la foi de l'enfant, et, d'autre part, les jeunes gens qui n'ont pas des maîtres chrétiens, pourront-ils discerner dans cette étude le beau et le vrai? On a comparé avec juste raison une bibliothèque à une pharmacie qui, si elle contient des remèdes, renferme aussi des poisons dangereux.

En présence des avantages à retirer pour l'esprit et le cœur d'une solide education, peut-on demander s'il est nécessaire de poursuivre les humanités ?

L'orateur fait ici une ingénieuse comparaison avec le travail de la laine. Les idées sont les matières premières que le maître prépare en les classant avec ordre de façon à former le tissu serré d'une belle éducation littéraire.

M. l'abbé Podvin fait ressortir ensuite l'influence exercée par la religion sur la littérature. Le génie français, dit-il, n'a produit de chefs-d'œuvre que lorsqu'il s'est inspiré des idées religieuses ; le siècle des Bossuet, des Bourdaloue, des Fénelon, n'était-elle pas l'époque où florissait la fine littérature française?

L'influence morale des belles lettres enseignées chrétiennement n'est pas moins grande. Elles fortifient l'âme, forment le cœur, apprennent les devoirs envers Dieu, envers la patrie, envers la famille.

« Montrez-vous dignes, conclut l'orateur en s'adressant aux élèves, de cette bonne éducation que vos parents vous font donner. Vous aurez appris vos devoirs, et, en sortant du collège, vous serez des hommes ee cœur et de caractère.

» De nos jours l'impiété lance un défi; soyez semblables au jeune héros chanté par Bernier et jetez ce cri de vaillance qui sera bientôt un cri de victoire ! « Pour le Christ et pour la France ! »

M. le chanoine Carlier prend à son tour la parole,

« Vous avez raison, dit-il, de souligner de vos applaudissements cette apologie si éloquente des études littéraires. Je tire pour moi ces conclusions : les études littéraires sont de tradition dans ce collège d'où sont sortis des hommes qui, dans toutes les carrières sociales. ont toujours fait honneur à l'éducatiou qu'ils y avaient reçue.

» Toujours le collège de Tourcoing a formé de bons Français : il était bien représenté en 1870 comme il l'a été parmi les héros de Pathay.

» Ce que le collège a fait dans le passé, il continuera à le faire dans l'avenir grâce à la sage direction qui préside et à l'esprit de discipline qui y règne.

» Il continuera à former de véritables Français c'est-à-dire des hommes de cœur et de caractère.

» Jeunes gens, soyez les enfants de Jésus-Christ, les dignes descendants des Gaulois et des Francs. Ne faites jamais des soldats du respect humain ! Restez toujours dignes de l'éducation que vous recevez dans cette maison. »

Telle est, brièvement résumée, la chaude allocution que M. le chanoine Carlier a adressée d'une voix vibrante à son nombreux auditoire et que des applaudissements ont fréquemment interrompue.

La cérémonie s'est terminée par la proclamation des récompenses pendant laquelle la Fanfare a encore joué quelques brillants allegros.

Nous donnons plus loin un extrait du palmarès.

Marcq-en-Barœul. — *Vol de zinc* — On avait remarqué depuis une quinzaine de jours, qu'un tas de vieux zinc, déposé dans un hangar dépendant de la ferme, près du collège, avait dû recevoir plusieurs fois la visite des voleurs. On avait organisé une surveillance quand, mercredi matin, un garde de la Madeleine rencontra, près de la gare de cette ville, un jeune homme portant un sac rempli de débris de feuilles de zinc. A la demande du garde, l'individu répondit qu'il avait acheté cette marchandise à un inconnu : mais pressé de questions, il finit par avouer qu'il venait d'emplir son sac à la ferme susdite, et que ce n'était pas la première fois. Il ne voulut rien dire autre chose que que son nom, Jules Reiter. Il a été conduit directement à la prison de Lille.

— *Toujours les vols d'oignons.* — Jeudi, vers 5 heures du matin, un ouvrier de Mme veuve Cornard aperçut, en se rendant à son travail, un individu qui prit la fuite à son approche, dans la direction de Bondues. Il alla voir dans le champ où cet homme se trouvait, et découvrit deux sacs remplis d'oignons, que le maraudeur n'avait pas eu le temps d'emporter.

LILLE

Association des industriels contre les accidents du travail. — Nous relevons dans la liste des récompenses décernées par la Société de protection des apprentis les noms de MM. Catel-Béghin, filateur à Lille, Scrive frères, fabricants de fils à coudre à Lille, et Poure O'Killy et Cie, fabricants de plumes métalliques à Boulogne-sur-Mer, auquels la Société a accordé des médailles d'argent sur la proposition de l'Association des industriels de France, pour l'ensemble des mesures de protection prises dans leurs ateliers en vue d'assurer la sécurité de leur personnel.

Un vélocipédiste blessé par un car. — M. Bouchez, frère du secrétaire de la fédération lilloise, était monté sur un vélocipède, mercredi, vers midi un quart; il sortait de la rue du Port pour entrer dans la rue Nationale et marchait derrière une calandre, ce qui fit qu'il ne vit pas le car A qui se dirigeait vers la porte de Béthune. Il se jeta dans les jambes du cheval et fut renversé. Le conducteur, Jean-Baptiste François, arrêta le car très rapidement, ce qui sauva peut-être la vie du jeune homme.

Relevé avec plusieurs contusions sur différentes parties du corps, il reçut les soins d'un médecin chez M. Dupont, puis il fut conduit à son domicile, rue de Dunkerque, 17.

Un cheval qui s'emballe. — M. Mathieu Smeets, marchand de beurre, rue Sébastopol, 101, à Roubaix, se trouvait mercredi soir, vers 6 heures, rue Jean-sans-Peur, avec son cheval et sa voiture; comme il voulait s'absenter, il pria un jeune homme de se placer à la tête du cheval. L'animal, quelques instants après, prit peur, malgré son gardien, se retourna et suivit la rue Gombert jusqu'au n° 20, où la voiture vint renverser la jeune Marie Lesaffre, âgée de cinq ans, assise en ce moment sur le trottoir, l'enfant a été blessée au front et à la lèvre supérieure.

Quant au cheval, toujours attelé à la voiture, il a été arrêté place Richebé, par MM. Verbeylen, bijoulier, et son frère François; ce dernier a été légèrement blessé au pied.

Baccalauréat de l'euseignement secondaire classique. — Ont été admis définitivement. 1re partie : MM. de Benoist, Boulard, Caragiodi-Courtin, Cousin, Pachez, Hugot, Leblanc, Leroux, Lesaffre, Lesieux.

Loridan, Robert. Massé, Rigoigne, Van Eeclebout, Weuf, Boudoin, Denois, Berteaux, Bux, Burtin, Faure-Muret, Hacquette, Lefebvre, Lehembre, Martel, Martino, Mussel.

2e partie : Flipo, Gand, Gernez, Gombert. Georges, Gorique, Grisez, Helbecque, Herbert, Jouvenel, Lacombe, Leclercq, Pierre Lefebvre.

Daujon, Decoopeman, Decourty, Decroix, Defoort, Delepoulle, Desmet, Devos, Dhaine, Drouart, Druesne, Duchange et Ducoin.

Concerts et Spectacles

Hippodrome-Théâtre. — Nous recommandons à nos lecteurs le très intéressant concert qui sera donné à l'Hippodrome, dimanche soir, 31 courant, par les célèbres chanteurs comiques Monsieur et Madame Bruel-Rivière.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 28 juillet.* — VOL A CROIX. — M. Verchesden, cultivateur à Croix, avait constaté qu'on lui avait enlevé un pantalon et divers autres effets mobiliers : il avait porté ses soupçons sur un individu du nom d'Auguste Garrette qui après avoir été interrogé fut arrêté : il avait en effet pénétré dans la maison et avait mis à l'accomplissement de son vol une certaine audace. Carrette est condamné à six mois d'emprisonnement.

OUTRAGE A LA PUDEUR. — Une femme, cabaretière, qui habite le quartier du Fontenoy à Roubaix, a commis un acte d'indécence en présence de plusieurs personnes; c'est du moins ce que soutient la prévention. Anna Faunneryn est condamnée à cent francs d'amende.

POUR COUPS portés par Siméon Valeur, qui habite Roubaix à Victor Hallemart, il est prononcé une condamnation à deux mois et 16 francs : il est en outre accordé au plaignant Hallemart une indemnité de 150 francs à charge de Valeur. Me CONFORME.

Le pourvoi de M. Edouard Drumont. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a examiné jeudi le pourvoi de M. Edouard Drumont. Après le rapport de M. le conseiller Bard sur l'affaire, Me Demonts, avocat de M. Drumont, a soutenu à l'appui du pourvoi, que la condamnation de son client à insérer l'arrêt de la cour d'assises de la Seine pendant huit jours de suite dans son propre journal n'avait point de base légale.

M. Drumont, a-t-il dit, n'est pas propriétaire de la *Libre Parole*, il n'en est que le directeur. Il ne peut donc forcer son journal à insérer, car il n'a pas le droit de disposer de la chose d'autrui.

M. l'avocat général Sarrat a conclu au rejet du pourvoi ; il a soutenu qu'un directeur est tout puissant dans son journal, et que ce journal en réalité est sa chose. A demain l'arrêt.

Condamnation du « Père Peinard ». — La Cour d'assises de la Seine a condamné jeudi, à un an de prison et 1,000 francs d'amende, le sieur Duret, gérant du *Père Peinard*, poursuivi pour provocation au meurtre. au pillage et à l'incendie.

INSTITUTION LIBRE DU SACRE-CŒUR

Distribution des prix de 28 juillet

Voici la liste des élèves ayant obtenu le plus de succès dans chacune des classes :

Classe de philosophie : MM. Ghesquières Albert, 6 prix 4 accessit; Delepoulle Eugène, 5 prix 5 acc. — Classe de rhéthorique : MM. Wibaux Désiré, 8 prix 4 acc.; Ameye Emile, 7 prix 4 acc. — Classe de seconde : MM. Rasson Emile, 10 prix: Dalle Charles, 6 prix 8 acc. — Classe de troisième : MM. Lemaitre Joseph, 12 prix 2 acc.: Deldalle Rémy, 9 prix 5 acc. — Classe de quatrième : MM. Tiberghien François, 11 prix 3 acc.; Duquesnoy Adolphe, 6 prix 9 acc. — Classe de cinquième : MM. Tiberghien Pierre, 9 prix 3 acc.; Pollet Alphonse, 5 prix et 7 acc. — Classe de sixième : MM. Thiry Auguste, 10 prix 3 acc.; Christory Joseph, 8 prix 4 acc.

Classe de septième A : MM. Masure Eugène, 10 prix 2 accessits, Van Eslande Hubert. 7 prix 4 acc. — Classe de septième B : MM Pollet Edouard, 8 prix 2 acc., Dervaux Victor, 7 prix 3 acc. — Classe de huitième A : MM. Lorridant Louis. 9 prix 2 acc.; Leurent Joseph, 8 prix 3 acc. — Classe de huitième B : MM. Flipo Jules, 8 prix 2 acc.; Lepers Joseph. 6 prix 3 acc. — Classe de neuvième : MM. Verkamer Jules, 8 prix 3 acc.; Tiberghien Paul, 7 prix 4 acc. — Enseignement spécial. — Cinquieme année : MM. Lefebvre Charles, 5 prix 6 acc.; Chantry Emile, 4 prix 3 acc. — Quatrième année : MM. Wauquiez Henri 6 prix 4 acc.: Toulemonde Henri, 2 prix 2 acc.

Troisieme année : MM. Stien Jules, 8 prix 4 accessits ; Immers Hubert, 6 prix 6 accessits. — Deuxième année : MM. Danset André, 9 prix; Flipo Jean, 2 prix 3 accessits — Première année : MM. Wattel paul, 5 prix 4 accessits; Grimonpont Charles, 4 prix 1 accessit.

PETITE CORRESPONDANCE

N. S., Tourcoing. — La question ne peut être posée en ces termes : Celui qui est premier à jouer a toujours le droit de regarder, *sans rien dire à son adversaire*, toutes les cartes qu'il a laissées au talon.

Mais voici dans quel cas on doit déclarer la carte qu'on jouera : C'est quand le second à jouer ne prend pas toutes ses cartes; le premier, pour les voir, doit déclarer ce qu'il jouera, ou regarder après avoir jeté sa carte.

L. N, G. — Il suffit de mentionner votre situation dans votre requête.

A. L. — 1° Un seul. A Lorient et à Cherbourg. 2° Se présenter, muni de pièces délivrées à la Mairie, au recrutement de Lille, à sept heures et demie du matin. 3° Selon votre désir. Les renseignements vous seront donnés au bureau de Recrutement.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile Roubaisienne. — Dimanche 31 juillet grand concours de pigeons sur Chantilly (171 k) 200 francs de prix d'honneur, 40 prix de 10 francs et 28 prix de 5 francs, organisé par la fédération Roubaisienne au siège de la société le Pigeon Blanc établie chez M. Joleph Duthoit rue de l'Epeule 58. Mise 1 fr. 50 par pigeon dont 0,50 centimes pour frais et 1 franc pour prix selon le règlement de la fédération. Poules à 0,25 c. 0,50 1 25 et 5 francs. Mise en paniers le samedi 30 juillet de 3 à 7 heures du soir.

Avis. — La commission invite les amateurs à venir inscrire de bonne heure afin d'éviter l'encombrement des années précédentes au siège de cette société car les concurrents sont toujours nombreux et le nombre des pigeons très élevés. Il y aura plusieurs bureaux d'installés pour le marquage des pigeons.

— La fédération colombophile l' « Avenir du Tilleul » rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Creil, le dimanche 31 juillet, au siège de la société le Pigeon français, établie chez M. Jules Nutte, rue du Tilleul. 75 francs de prix d'honneur.

Le marquage des pigeons se fera au moyen de la bague soudée et doublée le samedi 30 juillet de 3 à 7 heures du soir.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUFORESTVERLINDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri DUFOREST, veuf de Dame Marie VANDENBOSCHE, décédé à Roubaix, le 27 juillet 1892, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les funérailles seront célébrées le vendredi 29, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 29, à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, 9, rue de l'Hospice.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 1er août 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Louis FLORIN, artiste peintre, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, décédé au Blanc-Seau, le 20 juillet 1891, dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Cercle Catholique de la Concorde, de Roubaix, fera célébrer une Messe dans la Chapelle du Cercle, dimanche 31 courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte LEMAY, membre actif, décédé dans sa 38e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 1er août 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Laure-Zélie MESNIL, veuve de M. François VANCOPPERNOLLE, épouse de M. Henri TIBERGHIEN, décédée à Roubaix, le 30 juin 1892, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU SAMEDI 30 JUILLET

POTAGE JULIENNE
LANGUE DE BOEUF SAUCE PIQUANTE
MACARONI SAUCE TOMATE
RIS DE VEAU
FÈVES DE MARAIS
DESSERT

Ris de veau. — Prenez un ris de veau que vous laissez pendant une heure dans l'eau tiède, mettez-le ensuite à l'eau bouillante sur le feu et laissez le blanchir jusqu'à ce que vous puissiez passer une lardoire sans le déchirer, ôtez-le de l'eau, piquez-le de petits lardons très-fins, faites cuire une heure. Servez sur une farce d'oseille ou sur une sauce tomate.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'électro-homéopathie, *Guide médical des familles*, par le docteur LANDRY (1).

Il n'est personne de nos jours qui n'ait entendu parler de la grande découverte médicale accomplie par Hahnemann au commencement de ce siècle et qui porte le nom d'homéopathie. Qu'on l'accepte ou qu'on la repousse, il faut cependant compter maintenant avec elle. Il n'est plus permis, en effet, d'ignorer une doctrine qui possède à son actif des succès nombreux et d'autant qu'ils ont été obtenus souvent chez des malades abandonnés par des médecins de la vieille école.

Cependant, absorbé par ses études magistrales, Hahnemann dut se borner à tracer les grandes lignes de son œuvre, ce qui constituait déjà un travail gigantesque qu'il put à peine achever. Il restait à compléter sa doctrine et à la perfectionner : ce devait être la tâche de ses disciples et de leurs successeurs.

C'est à cette tâche que s'est voué le docteur Landry, qui nous donne dans son *Manuel d'électro-homéopathie*, le résumé de ses recherches et de ses travaux pendant plus de dix années.

L'auteur qui a pratiqué pendant plusieurs années la médecine à Roubaix a laissé ici des souvenirs qui, à défaut d'autre mérite, seraient déjà une recommandation suffisante pour son œuvre.

Qu'est-ce donc que l'électro-homéopathie ? C'est précisément le complément et le perfectionnement de l'homéopathie dont nous parlions tout à l'heure. Application féconde de la magnifique réforme d'Hahnemann, l'électro-homéopathie lui apporte une force nouvelle et découple ses moyens d'action. Ce ne sont pas là de vaines paroles. Depuis que, rompant avec de vieux préjugés, quelques médecins zélés ont scientifiquement appliqué cette méthode admirable, on a vu guérir des maladies trop longtemps réputées incurables, telles que le cancer, la scrofule, les maladies de poitrine, etc. Voilà ce qu'expose le docteur Landry dans son manuel qui a le très grand avantage d'être écrit dans un langage clair et intelligible pour les profanes. C'est à notre avis le meilleur éloge que nous puissions faire d'un pareil livre qui aura bientôt sa place marquée dans toutes les familles. X.

(1) Un volume in-18, 3 francs. Librairie Alfred REDOUX, 17, rue Neuve, Roubaix.

Manuel méthodique de l'art du Teinturier-dégraisseur. par Maurice Guédon, teinturier, rédacteur à la *Revue de la Teinture*.

Ce Manuel est uniquement consacré aux travaux des Teinturiers-dégraisseurs; c'est la première fois que la *Teinture-Nettoyage* a son traité bien à elle, et ne s'occupant que de son industrie (au moins d'une façon suffisante).

Ses travaux, à la vérité, touchent à toutes les branches de la teinture ; aussi la *Teinture manufacturière* y trouvera néanmoins des indications utilisables ; n'a-t-elle pas déjà emprunté à l'industrie du chiffonnage ses apprêts aux feutres sans fin !...

L'auteur s'est appliqué à rire un traité essentiellement pratique, et à la hauteur des plus récents perfectionnements de ses travaux; c'est ainsi qu'il decrit des appareils figurant à l'Exposition de 1889, et qu'il cite des brevets d'invention pris en 1891.

On remarquera qu'il ne s'est pas borné à des procédés de *Teinture* sur fonds blancs, mais aussi des moyens d'opérer en tenant compte des *fonds colorés*.

Les *Nettoyages* et les *Apprêts* y sont très développés; le livre possède un chapitre sur les *Dégradages*, et sa troisième partie est consacrée aux *Travaux spéciaux*, (voir la table), qui ne se présentant pas tous les jours au Teinturier, exigent pour lui des conseils expérimentés.

L'*Installation de la maison*, le *Matériel*, les *Drogues et couleurs*, la *Réception de l'ouvrage*, sont autant de sujets traités avec d'intéressants détails.

Son langage clair et simple est celui de l'atelier, familier même, badin à l'occasion pour éviter la monotonie. Il sera compris de tous.

De nombreuses gravures s'ajoutent aux descriptions.

L'œuvre de GUÉDR